

CONSEIL DES MINISTRES

CINQUANTE TROISIEME SESSION ORDINAIRE

TENKODDOGO, LE 14 DECEMBRE 2016



COMMUNIQUE FINAL

DECEMBRE 2016

La 53^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG) s'est tenue le 14 décembre 2016, à Tenkodogo, Chef lieu de la Région du Centre Est, au Burkina Faso, dans la Salle de Conférences de l'hôtel LAAFI, sous la présidence de **Monsieur HASSANE BARAZE MOUSSA**, Ministre des Mines de la République du Niger, Représentant **Madame KANE AICHATOU BOULAMA**, Ministre du Plan de la République du Niger, Présidente en exercice du Conseil des Ministres.

Les délégations étaient respectivement conduites par :

- **Professeur Tiémoko SANGARE**, Ministre des Mines, pour la République du Mali ;
- **Madame Edith Clémence YAKA**, Ministre Déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, chargée du Budget, pour le Burkina Faso ;
- **Monsieur HASSANE BARAZE MOUSSA**, Ministre des Mines, pour la République du Niger.

La cérémonie solennelle d'ouverture s'est déroulée en présence de l'Ambassadeur du Mali auprès du Burkina Faso et Représentant permanent du Mali auprès de l'ALG, du Représentant résident de la FAO au Burkina Faso, des Directeurs Régionaux du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso, des Autorités Administratives, Militaires et Paramilitaires de la Région du Centre Est.

Elle a été ponctuée par deux allocutions :

- le mot de bienvenue de **Madame Edith Clémence YAKA**, Ministre Déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, chargée du Budget du Burkina Faso.
- le discours d'ouverture, de **Monsieur HASSANE BARAZE MOUSSA**, Ministre des Mines de la République du Niger, Représentant Madame la Présidente en exercice du Conseil des Ministres.

Dans son mot de bienvenue, **Madame Edith Clémence YAKA** a, au nom de **Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE**, Président du Faso, au nom du Gouvernement, du peuple burkinabè en général et des populations de la ville de Tenkodogo en particulier, souhaité la chaleureuse bienvenue à Tenkodogo, aux différentes délégations et invités.

Elle a rappelé les zones et domaines d'intervention de l'ALG au Burkina Faso et particulièrement dans la Région du Centre Est. Elle a traduit la reconnaissance des populations de la Région du Centre Est aux plus Hautes Autorités de l'ALG et à l'Institution pour les réalisations faites, celles en cours ou en instance de démarrage sur son initiative.

Terminant son allocution, Madame le Ministre délégué a invité l'ALG à accompagner la mise en œuvre de la nouvelle politique de développement du Burkina Faso qui participe aux réponses régionales de développement, de stabilité notamment des

espaces frontaliers et de promotion du dialogue politique transfrontalier.

Dans son discours d'ouverture, **Monsieur HASSANE BARAZE MOUSSA**, représentant Madame la Présidente du Conseil des Ministres, a tout d'abord, au nom des plus Hautes Autorités du Mali et du Niger, remercié **Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE**, Président du Faso, le Gouvernement et le Peuple du Burkina Faso, qui ont bien voulu abriter la tenue de la 53^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'ALG.

Il a ensuite exprimé sa gratitude à tous les partenaires pour leur accompagnement constant des efforts de développement dans la Région du Liptako-Gourma.

Poursuivant son allocution, Monsieur le Ministre des Mines a rappelé les spécificités de la Région du Liptako-Gourma qui ont prévalu à la création de l'institution. Après avoir mis en exergue les efforts déployés par l'ALG pour répondre aux besoins des populations, il a passé en revue les innombrables défis qui restent à relever ainsi que les instructions et orientations de la dernière session dont certains résultats ont été examinés au cours de la 8^{ème} session extraordinaire.

Avant de terminer son propos, le Ministre Hassane BARAZE Moussa a convié les membres du Conseil des Ministres à un examen minutieux des dossiers qui leur sont soumis et à apporter toutes les contributions qui permettront à l'ALG d'accomplir ses missions.

Après cette allocution, le Conseil des Ministres a examiné et adopté les projets d'ordre du jour et de programme de travail tels quels, sans amendement.

Ensuite, il a procédé à l'examen approfondi des points inscrits à son ordre du jour, notamment le rapport de la réunion des Experts préparatoire et les rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers des exercices clos au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015.

I- Rapport de la réunion des experts

Le rapport de la réunion des Experts a été présenté par **Monsieur Lassané OUEDRAOGO**, Conseiller Technique du Ministre délégué chargé du budget du Burkina Faso, Président de la réunion des Experts.

1.1 Projets de rapports d'activités au 31 décembre 2015 et au

31 octobre 2016 de la Direction Générale de l'ALG

1.1.1 Projet de rapport d'activités au 31 décembre 2015

Le projet de rapport d'activités 2015 avait fait l'objet d'une présentation à mi-parcours lors de la 52^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres. Il n'appelle aucune observation particulière du Conseil des Ministres en dehors de celle formulée par la réunion des Experts relative à l'utilisation du terme consacré « recettes recouvrées » en lieu et place de « recettes exécutées ».

Le Conseil des Ministres n'a pas fait d'observation particulière et adopte le rapport d'activités 2015 tel que amendé par la réunion des Experts.

1.1.2 Projet de rapport d'activités 2016 au 31 octobre 2016

Le rapport d'activités 2016 établi au 31 octobre 2016 a mis en relief la mise en œuvre effective de l'ensemble des instructions précédentes du Conseil des Ministres notamment celles relatives à la finalisation de l'audit structurel et à l'élaboration de la stratégie de communication, à la prise en compte des projets miniers dans le programme d'investissement, au renforcement et à la diversification du partenariat et à la tenue de la rencontre des Experts en charge de la programmation des Investissements.

Le Conseil des Ministres félicite la Direction Générale de l'ALG pour les résultats forts appréciables obtenus et l'encourage à poursuivre la dynamique amorcée.

Le Conseil des Ministres prend acte du rapport d'activités 2016 au 31 octobre tel qu'amendé par la réunion des Experts.

1.2 Projets de documents de la revue à mi-parcours du Programme d'investissement 2016 et de l'avant-projet du Programme Triennal d'investissement (PTI) 2017-2019

1.2.1 Revue à mi-parcours du programme d'investissement 2016

Le coût du Programme d'investissement 2016 a été estimé à Neuf Milliards Soixante Dix Neuf Millions Quatre Cent Vingt

Mille (9 079 420 000 FCFA) F CFA, dont 72,38% pour le secteur des infrastructures de transport et de télécommunications, 17,31% pour le secteur hydraulique et énergie, 9,14% pour le secteur agriculture et élevage et moins de 1% pour le secteur environnement et pêche.

Le taux moyen de décaissement du programme d'investissement 2016 au 31 octobre est de 28,24%. Au plan physique les projets et programmes de façon globale affichent des taux d'exécution cumulés supérieurs à 89%.

Relativement aux taux d'exécution financière et physique mentionnés dans la revue du programme d'investissement 2016, le Conseil des Ministres recommande une meilleure formulation pour améliorer la compréhension du rapport de la réunion des Experts.

1.2.2 Examen du projet de PTI 2017-2019

Le montant du projet de PTI 2017-2019 tel que amendé par la réunion des Experts est de 276.144.800.000 F CFA dont **17.421.800 000 F CFA** de financement acquis est de la tranche annuelle 2017 est de 7.810.230.000 F CFA.

Le Conseil des Ministres relève que le financement acquis représente une infime partie du montant global du PTI 2017-2019. Il invite la Direction Générale à poursuivre les efforts de mobilisation des ressources extérieures pour améliorer la mise en œuvre des programmes et projets. Pour ce faire, le Conseil des Ministres recommande à la Direction Générale de recentrer ses activités sur les domaines où l'ALG possède un avantage comparatif.

1.3 Projet de Programme Triennal d'Activités (PTA) 2017-2019

Le projet de PTA 2017-2019 de l'ALG s'inscrit dans le cadre de la poursuite des activités programmées en 2016. Il s'appuie sur les acquis de 2016, pour relever certains défis de l'Institution, en conformité avec les instructions et orientations des organes décisionnels, notamment celles relatives à l'élaboration des textes d'application des réformes entreprises dans le sens de sa transformation, de l'amélioration de sa visibilité et de la mobilisation des ressources.

La réalisation du PTA 2017-2019 dépendra du paiement régulier des contributions des Etats membres, du respect des engagements **pris** par les Partenaires Techniques et Financiers et la sécurisation de la zone d'intervention de l'ALG.

Le Conseil des Ministres n'a pas fait d'observation particulière et adopte le programme triennal d'activités 2017-2019 tel qu'amendé par la réunion des Experts.

1.4 Notes spécifiques relatives à la révision de la décision n°008/CM-ALG du 18 novembre 2013 et au rehaussement des traitements et salaires de base du personnel de l'ALG

1.4.1 Note relative à la révision de la décision n°008/CM/ALG du 18 novembre 2013 portant indemnités journalières de missions applicables aux personnels de la Direction Générale et aux experts des Etats membres à l'occasion des rencontres de l'ALG

Les rencontres techniques organisées par l'ALG sont financées sur le budget de fonctionnement de l'Institution en ce qui concerne la prise en charge des perdiems.

Dans les faits, lorsqu'une réunion de l'ALG se tient à Bamako ou à Niamey, les Experts résidents perçoivent la moitié du taux de l'indemnité journalière de mission à l'extérieur, soit 50 000 F CFA et lorsqu'une réunion se tient à Ouagadougou, les Experts résidents du Burkina Faso perçoivent là aussi la moitié du taux de l'indemnité journalière de mission à l'intérieur du Burkina Faso, soit 35 000 F CFA.

Le Conseil des Ministres a décidé d'adopter la proposition d'harmonisation du taux de perdiem servi aux experts résidents et non résidents lors des tenues des réunions de l'ALG.

Au regard de cette disparité, le Conseil a décidé d'harmoniser le taux des perdiems servis aux Experts des différents pays lorsqu'ils se déplacent hors de leur lieu de résidence à l'occasion des rencontres de l'ALG.

1.4.2 Note relative au rehaussement des traitements et salaires de base du personnel de la Direction Générale de l'ALG

Le niveau des rémunérations servi au personnel de l'ALG, est jugé trop bas eu égard au coût de la vie dans le pays du Siège. Ce facteur joue négativement sur les performances de l'Institution.

Selon l'article 37 du Statut particulier du personnel de l'ALG révisé du 20 mars 2001: « des augmentations de rémunération peuvent être accordées au personnel pour tenir compte notamment de l'augmentation du coût de la vie par le Conseil des Ministres sur propositions du Directeur Général ».

Le Conseil des Ministres n'a pas fait d'observation particulière et autorise une augmentation de 12%, ce qui correspond à une revalorisation du point indiciaire de 90 points qui passera de 750 à 840.

1.5 Projet de budget programme 2017

Les propositions budgétaires ont été discutées et amendées en tenant compte de la nécessité du maintien de la contribution des Etats membres au même niveau qu'en 2016, du réajustement du projet de PTI 2017-2019 et du rehaussement de la valeur du point indiciaire tel que proposé par un comité ad-hoc mis en place par la réunion des experts.

Sur cette base, le projet de budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 8.862.441.979 F.CFA dont 1.052.211.979 F.CFA pour le budget de fonctionnement.

Le Conseil des Ministres a invité l'ALG à s'approprier les recommandations formulées dans le rapport d'audit structurel pour l'amélioration de la gestion financière, notamment les règles générales applicables aux commandes.

1.6 Recommandations

Le Conseil des Ministres approuve les recommandations formulées par les experts. Il invite les Etats à s'acquitter de leurs contributions dans les délais statutaires pour permettre à l'Institution d'atteindre ses objectifs.

Relativement à la grille salariale, le Conseil des Ministres instruit la Direction Générale de l'ALG à inscrire le processus dans le plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'audit structurel.

II- Rapports du Commissaire aux comptes

Les rapports du Commissaire aux comptes portent sur la reprise des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et sur ceux de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

2.1 Etats financiers et rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Lors de la 52^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Bamako le 27 décembre 2015, le rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014 a été adopté. Toutefois, le Conseil avait invité le Commissaire aux comptes à actualiser ses commentaires en

fonction de l'acte uniforme OHADA révisé sur le droit comptable.

Le Commissaire aux comptes a rappelé que l'acte référencié par le Conseil n'existe pas et que les commentaires ont été formulés sur la base d'une part, de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés et d'autre part, des orientations de la cour de justice de l'OHADA et de l'Ordre des Comptables. Par ailleurs, le rapport du Commissaire aux comptes n'a pas jugé nécessaire de prendre en compte certaines observations du fait que les rubriques y afférentes n'ont aucune influence sur les états financiers.

Le rapport sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014 a été repris conformément aux orientations du Conseil des Ministres.

L'exposé du Commissaire aux comptes sur les états financiers au 31 décembre 2014 a suscité des interrogations en ce sens que le point n'était pas inscrit à l'ordre du jour et par conséquent non connu des membres du Conseil.

Sur la base des informations reçues, le Conseil des Ministres adopte le rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers au 31 décembre 2014.

Toutefois, le Conseil des Ministres rappelle au Commissaire aux Comptes son obligation de respecter toutes les clauses du contrat qui le lie à l'ALG.

2.2 Etats financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015, ont été présentés suivant les cinq (5) rubriques du système normal conformément aux orientations de la session antérieure.

Aucune observation particulière n'a été relevée par le Commissaire aux comptes.

2.3 Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Le Commissaire aux comptes a fait un rappel de sa mission, conformément au contrat et aux termes de références qui le lient à l'ALG. Il a ensuite donné ses commentaires et conseils sur les états financiers de l'Institution au 31 décembre 2015.

Aucune observation particulière n'a été relevée et le Conseil des Ministres adopte le rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

A l'issue des travaux, le Conseil des Ministres a :

Salué la présence des nombreux invités dont celle de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Mali auprès du Burkina Faso et Représentant permanent du Mali auprès de l'ALG et du Représentant Résident de la FAO au Burkina Faso ;

Adopté le Rapport de la Réunion des Experts ;

Pris acte de la revue du Programme d'investissement 2016 au 31 octobre 2016 ;

Adopté le Programme Triennal d'Investissement 2017-2019 ;

Adopté le rapport d'activités 2015 de la Direction Générale ;

Pris acte du Rapport d'activités 2016 au 31 octobre 2016 ;

Adopté le Programme triennal d'activités de la Direction Générale pour la période 2017-2019 ;

Décidé de l'augmentation de 12% de la valeur du point indiciaire qui passe de 750 à 840 ;

Adopté le projet de décision rectificative de la décision N°00008/CM/ALG du 18 novembre 2013 portant indemnités journalières de missions applicables au personnel de l'ALG ;

Pris acte de l'exposé du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;

Adopté le rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;

Adopté le rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;

Donné quitus au Directeur Général pour sa gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Le Conseil des Ministres a, en outre,

Arrêté le budget de fonctionnement, d'équipements et d'investissements de la Direction Générale de l'ALG pour

l'exercice 2017, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de huit milliards huit cent soixante deux millions quatre cent quarante un mille neuf cent soixante dix neuf (**8.862.441.979**) F CFA, dont un milliard cinquante deux millions deux cent onze mille neuf cent soixante dix neuf (**1.052.211.979**) F CFA pour le budget de fonctionnement et d'équipements.

Fixé la contribution des Etats membres à la somme de quatre cent quatre vingt sept millions neuf cent quarante mille treize (**487.940.013**) F CFA, soit cent soixante deux millions six cent quarante six mille six cent soixante onze (**162.646.671**) F.CFA par Etat membre ;

Invité les Etats membres à s'acquitter de leur contribution de 2017 au plus tard le 31 mars 2017;

Félicité les Experts des Etats membres et la Direction Générale de l'ALG pour la qualité des documents soumis à l'appréciation du Conseil des Ministres ;

En huis clos, le Conseil a :

Décidé que la prochaine Session Extraordinaire du Conseil des Ministres préparatoire à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement fasse une proposition de répartition entre les Etats membres des postes de responsabilité des organes d'orientation, de décision et d'exécution de notre Institution commune.

Décidé de tenir sa 54^{ème} Session ordinaire au cours du troisième trimestre 2017, au Niger.

A la fin de ses travaux, le Conseil des Ministres a adressé une motion de remerciements aux Autorités du Burkina Faso.

Fait à Tenkodogo, le 14 décembre 2016

**Pour le Conseil des Ministres,
Le Ministre des Mines de la République du Niger,
Représentant la Présidente du Conseil**

HASSANE BARAZE MOUSSA